



FLOREL

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES
LIQUIDE

Favorise la ramification des plantes ornementales en pots dans les serres

COMMERCIAL

GARANTIE:

ÉTHÉPHON.....240 g/L

DANGER



CORROSIF

N° D'HOMOLOGATION 29593
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.*
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE.
Calgary, AB T2C 3G3
Telephone: 1-888-283-6847

***Bayer Environmental Science**
Une Division de Bayer CropScience

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler à frais virés au
numéro d'urgence: 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

CONTENU NET:
[1 L, 2 L, 4 L, 4.54 L, 10 L]

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux à l'ingestion. Peut causer des dommages aux yeux. Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors des opérations de mélange et de chargement, de l'application et lors du nettoyage et des réparations. Les préposés au mélange et au chargement doivent porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé NIOSH/MSHA/BHSE, pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides. Évitez tout contact avec la peau et les vêtements et ne respirez pas les vapeurs puisque ce produit peut irriter la peau et les muqueuses.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

PREMIER SOINS:

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit est très acide et hautement corrosif. Le contact avec la peau ou les muqueuses produit une irritation. Le personnel médical doit communiquer avec les services d'information sur les soins médicaux de Bayer, en composant le numéro sans frais 1-800-334-7577.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans des contenant hermétiquement fermés et prévenir tout contact avec des aliments pour animaux, engrais, plantes, semences ou pesticides. Ce produit craint le gel.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE:

Éviter que les pulvérisations soient entraînées sur des cultures avoisinantes, car ce produit peut provoquer des altérations temporaires de la croissance végétative.

Ne pas contaminer l'eau destinée à l'irrigation ou l'eau potable.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Si le contenant est endommagé ou son contenu se renverse, contacter le fabricant du produit. Pour manipuler le produit renversé ou endommagé, porter des vêtements de protection, un respirateur approuvé et des gants imperméables. Si le produit se renverse, ne pas le laisser s'étendre ni pénétrer dans les fossés et les cours d'eau. Le recouvrir d'un composé de balayage tel que du sable sec, de la terre glaise ou de la sciure et mettre le matériel contaminé dans un récipient à déchets approuvé. Mettre aussi ce contenant dans le même récipient et identifier le contenu de ce récipient.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la

Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Favorise la ramification des plantes ornementales de serre

Un traitement foliaire de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes augmente la ramification des tiges latérales de nombreuses plantes ornementales cultivées en pots dans les serres tels que bégonia, chrysanthème, fuchsia, géranium, ipomée, lantana, impatiens de Nouvelle-Guinée, poinsettia et pervenche.

Afin de minimiser le risque de phytotoxicité, ne pas utiliser le FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes sur des espèces de plantes ornementales non spécifiées sur cette étiquette sans avoir bien testé ses effets sur un échantillon de population en le comparant à un échantillon de population non traité de ces mêmes espèces. De plus, parce que certains cultivars d'une même espèce peuvent répondre différemment au FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes, il est important de bien tester un échantillon de population de chaque nouveau cultivar avant l'utilisation en production commerciale.

Lorsqu'appliqué sur les plantes, FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes pénètre la plante et se transforme en éthylène, une hormone naturelle des plantes. La production d'éthylène à l'intérieure de la plante est stimulée par le stress. Pour cette raison, il est important que les plantes traitées ne soient pas en état de stress dû à la sécheresse, haute température, maladies ou autres stress environnementaux. Traiter des plantes en état de stress peut causer de sévères blessures comme une défoliation ou des brûlures du feuillage. Bien que le FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes ne fait généralement pas mourir la plante, il peut affecter l'apparence de celle-ci la rendant invendable. L'activité du FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes est liée à la croissance de la plante et agit ainsi plus lentement si la température est en dessous de 15 °C ou supérieur à 35 °C.

Ne pas utiliser sur cultures des fleurs coupées

NE PAS appliquer dans plus de 1L par 10m² de surface de support de croissance.

TAUX D'APPLICATION

- Impatiens de Nouvelle-Guinée - mélanger 104mL de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes dans 100L d'eau (250ppm) et appliquer pour complètement mouiller le feuillage mais pas au point de ruissellement.
- Bégonias, chrysanthème (espèces vivaces), fuchsia, géranium, ipomée, lantana, poinsettia, verveine et pervenche - mélanger 208 mL de FLOREL Régulateur de

Croissance des Plantes dans 100 L d'eau (500ppm) et appliquer pour complètement mouiller le feuillage mais pas au point de ruissellement. Utiliser un taux faible de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes c.-à-d. 104mL/100L sous des conditions de faible luminosité et sur des variétés compactes car l'effet du régulateur de croissance est important sous ces conditions. Un taux plus élevé de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes pourra éventuellement être recommandé avec l'expérience du produit sur diverses cultures.

Appliquer la solution de FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes dans les 24 heures après le mélange. NE PAS conserver une solution inutilisée car elle ne sera pas aussi efficace qu'une solution fraîche.

PÉRIODE D'APPLICATION

- Plantes-mères - Appliquer FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes sur des plantes-mères aux 14 jours avec un maximum de 4 applications. Appliquer le soir ou tôt le matin, S'assurer qu'une température de sol élevée (21-23 °C) et un faible pH de l'eau de remplissage soient maintenus. Faire les applications à la période du pinçage normal plutôt que de le faire à la main. Afin d'optimiser la vigueur des boutures ne pas faire d'applications 2 semaines avant de récolter les boutures des plantes- mères.
- Plantes en finition - Appliquer FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes de 14-21 jours après la transplantation de boutures enracinées. Réappliquer chaque 10-14 jours avec un maximum de 4 applications. Appliquer en soirée ou tôt le matin. S'assurer qu'une température de sol élevée (21-23 °C) et un faible pH de l'eau de remplissage soient maintenus.

NE PAS s'appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des utilisateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site de traitement pendant l'application. NE PAS entrer dans les sites traités ni autoriser quelqu'un à le faire pendant le délai de sécurité de 12 heures.

FLOREL Régulateur de Croissance des Plantes pourrait également endommager la peinture et si le produit se dépose accidentellement sur des objets peints comme automobiles, camions, matériel agricole, etc., ceux-ci doivent être rincés à l'eau aussitôt que possible (à l'intérieur d'une heure) afin d'éviter les taches permanentes.

Florel est une marque déposée du Bayer.